



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LA LETTRE BLEUE

du conseil départemental

n° 87 février 2017

SOMMAIRE

L'adoption :
une question de famille p. 2-3

Paroles d'élue
Nathalie Pitrou p. 4

Les décisions
départementales p. 5

Yvelines et Hauts-de-
Seine renouvellent
leurs vœux p. 7

Travaux en cours p. 8

Environnement
numérique de travail p. 9

Les actualités p. 10-11

Marchés publics
et recrutement p. 12

Les travaux se terminent sur l'île Seguin. La Seine Musicale sera inaugurée en avril prochain.

2017, l'année des réalisations

L'année 2017 sera pour nous l'année des réalisations avec, notamment, l'ouverture de La Seine Musicale, à Boulogne-Billancourt. Au printemps, la pointe aval de l'île Seguin sera enfin rendue aux habitants, dotée d'un équipement musical d'envergure internationale pour les concerts classiques, les spectacles grand public, mais aussi l'enseignement musical. Une telle ambition n'aurait en effet que peu de valeur si elle n'était pas destinée au public le plus large possible... C'est notre devoir à nous, élus, d'aller chercher les publics les plus éloignés de la culture. C'est un acte social, un acte militant, un acte éducatif. Car la culture accompagne les sociétés humaines pour les tirer vers le haut. Avoir accès à la culture tout près de chez soi, c'est aussi une manière de s'attacher à un territoire, une façon d'y être heureux. En 2017, un nouvel horizon s'annonce aussi pour la gouvernance de La Défense, qui sera enfin confiée aux collectivités, après 50 années

de gestion par l'État. C'est une très bonne nouvelle pour la place économique parisienne, et les Hauts-de-Seine prendront leurs responsabilités dans ce développement. Le Département et les communes ont en effet sur l'État en grand avantage : la proximité. Les élus départementaux, les élus municipaux, ne sont pas des élus « hors-sol ». Ils connaissent le terrain. Il est d'ailleurs grand temps de laisser les collectivités libres de décider de leur avenir. Laissons-les appliquer les politiques qu'elles jugent utiles pour leurs territoires, pourquoi pas en fusionnant deux à deux... Permettre des politiques différentes, c'est le principe même de la démocratie. Chacun devant être jugé, au final, sur ses résultats.

Patrick Devedjian
Député et président du conseil
départemental des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

Lundi 20 février
Commission permanente à l'hôtel
du Département à Nanterre

Jeudi 23 février
Conférence de presse
de Thierry Lentz, lauréat
du prix Chateaubriand
à l'Institut de France à Paris

Vendredi 24 janvier
Séance publique à l'hôtel
du Département à Nanterre

Mercredi 1^{er} mars
Conférence sur l'adoption
avec les Yvelines au théâtre
de l'Onde à Vélizy-Villacoublay

CHIFFRE DU MOIS

1 500

tonnes. C'est ce que produira par an la légumerie des Mureaux qui fournira des produits locaux issus notamment des Yvelines pour approvisionner les collègues des Hauts-de-Seine.

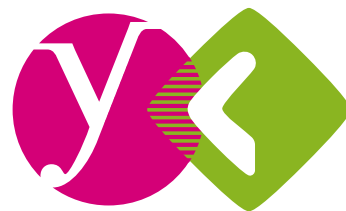




Le conseil départemental instruit et délivre un agrément aux personnes souhaitant adopter un enfant français ou étranger.

Adoption : mieux accompagner les familles

Depuis le 1^{er} janvier, les demandes d'agrément et l'accompagnement dans les démarches d'adoption sont gérés par l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine.



Les services Adoption du Département des Yvelines et des Hauts-de-Seine passent sous l'égide de l'EPI 78-92, une décision votée lors des séances publiques des deux Départements le 14 octobre dernier. Ces services sont regroupés dans les locaux de la maison de l'adoption, avenue Benoît-Frachon à Nanterre.

Un guichet unique

La création de ce service interdépartemental met en commun au sein d'une même structure des compétences, des ressources et des pratiques, tout en conservant une réponse de proximité. À travers une offre de service adaptée et modernisée, la volonté des deux Départements est « de mieux accompagner les familles dans la connaissance et la compréhension du contexte de l'adoption et de mieux les soutenir au moment de la réalisation de leur projet. » Cette offre de service s'inscrit dans un cadre légal renouvelé qui permet d'autres possibilités pour l'accueil d'enfants sur le territoire national, du fait d'une évolution de la législation sur l'adoption simple et la déclaration judiciaire de délaissement parental. Mais

aussi des possibilités de parentalité alternatives permettant de participer à l'éducation d'un enfant que les parents ne sont pas en mesure d'assumer.

Des missions renforcées

Parmi les missions du service Adoption, il y a tout d'abord l'instruction et la délivrance d'un agrément aux personnes souhaitant adopter un enfant français ou étranger. Puis le recueil et le suivi des pupilles de l'État, le suivi des enfants confiés en vue d'adoption, l'information et l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret de leur identité et l'accompagnement des demandes d'accès aux origines personnelles sur saisine du Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP). Enfin, le service Adoption donne son autorisation à tout organisme qui sert d'intermédiaire à l'adoption ou au placement de mineurs de quinze ans. Les demandes d'agrément et les décisions qui en découlent doivent être adressées et rendues par le président du conseil départemental du lieu de résidence du demandeur. Les commissions d'agrément

60%

C'est la contribution du Département des Hauts-de-Seine selon les dépenses engagées pour les personnels et les dépenses directes liées à la mise en œuvre du service interdépartemental de l'adoption. Les Yvelines participent à hauteur de 40 %.

24

agents ont intégré le service interdépartemental dans les locaux de l'actuel service des droits de l'enfant, de la famille et de l'adoption (SDEFA) à Nanterre.

21 000 €

soit le budget 2017 du conseil départemental alloué à l'adoption sur un total de 35 000€ (hors dépenses de personnel).

demeurent donc à l'échelon de chaque Département. Le suivi éducatif des enfants admis en qualité de pupilles de l'État après un accouchement sous le secret ou après remise par les parents sera, lui, assuré par le service interdépartemental. Le suivi éducatif des bébés trouvés, des orphelins, des enfants dont les parents ont fait l'objet d'un retrait total de l'autorité parentale et des enfants délaissés suite à une déclaration judiciaire de délaissement parental sera effectué par chacun des Départements jusqu'à la décision éventuelle, par le conseil de famille, de réaliser pour eux un projet d'adoption.

Questions de famille sur le web

« **L'adoption aujourd'hui** » est le prochain thème de **Questions de famille en partenariat avec les Yvelines sur www.hauts-de-seine.fr**

Une conférence aura lieu le 1^{er} mars au théâtre L'Onde à Vélizy.

Pédopsychiatre, médecin, sociologue, chercheur au CNRS ou juriste répondront en ligne à des questions telles que : D'où vient le désir d'enfant ? Quelle est son évolution ? Adoption : quel mode d'emploi ? Les constats aujourd'hui ? Quelles réponses alternatives ? ou encore l'histoire de l'adoption. Des interviews vidéos aborderont davantage encore de thèmes : Pourquoi le nombre d'enfants adoptables en France est-il restreint ? par le docteur Fanny Cohen Herlem ; L'amour des parents adoptifs peut-il tout reconstruire ? par le docteur Christian Flavigny ; L'adoption à l'étranger est-elle risquée ? par le docteur Fanny Cohen Herlem ; Comment soutenir son enfant dans sa différence ? par le docteur Christian Flavigny, etc. Lors de la conférence du 1^{er} mars au théâtre L'Onde à Vélizy, une table ronde sera organisée autour du thème « Gérer l'attente d'un enfant, modifier son projet ». Les présidents des conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine seront présents. Plus d'informations sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Solidarités.

Lire notre interview de Nathalie Pitrou, conseillère départementale déléguée à l'adoption en page 4.



Catherine Picard

Parti Socialiste

L'ADOPTION EN PÉRIL

La droite du conseil départemental a décidé le transfert du service Adoption à l'Établissement public interdépartemental et en profite pour supprimer un poste de psychologue, poste essentiel car l'adoption est un acte important et nécessite un suivi spécifique. Comment peut-on envisager la fusion de ces services alors que la démarche demande proximité et accompagnement ? Nous avons ici la preuve que la fusion des deux Départements n'est en rien en faveur de nos territoires et de leurs habitants.



Elsa Faucillon

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

ADOPTION : NON AU TRANSFERT DE MISSION

Depuis le 1^{er} janvier, la mission de l'adoption de notre Département a été transférée à l'Établissement public interdépartemental 78/92. Une décision inquiétante car elle risque de rendre plus difficile encore le parcours de l'adoption, notamment du fait de la suppression de postes. Comment penser améliorer les procédures longues et contraignantes pour les familles avec moins d'agents pour les accompagner et suivre les dossiers ? Notre groupe a voté contre ce transfert qui va à l'encontre de l'accompagnement nécessaire pour les familles sur le long chemin de l'adoption.



Anne-Christine Bataille

Groupe Majorité départementale

UN SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL PLUS ADAPTÉ ET PLUS MODERNE

Le nouveau service interdépartemental de l'adoption va offrir un service plus adapté, diversifié et plus moderne. Les familles seront mieux accompagnées humainement et individuellement dans leurs démarches d'adoption et au moment de l'arrivée de l'enfant. Ce service sera amené à trouver des solutions innovantes dans le processus souvent compliqué de l'adoption. Acteur majeur de la solidarité, le Département, démontre son rôle irremplaçable de proximité, essentiel pour les familles qui font de l'adoption un véritable projet de vie.



Rita Demblon Pollet

Groupe Majorité départementale (DVD)

CRÉATION DU NOUVEAU SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ADOPTION

Dans le cadre de ses compétences en matière de politique sociale et familiale, le Département des Hauts-de-Seine a en charge les questions liées à l'adoption. Sur un sujet aussi complexe, notre priorité est l'intérêt de l'enfant. Répondre de manière efficace et humaine aux attentes des familles concernées, telle est la volonté de la création du service interdépartemental Hauts-de-Seine / Yvelines qui sera le mieux à même de répondre à ces défis. L'objectif de ce service est d'accompagner au mieux les futurs parents dans leurs démarches vers l'adoption.



Alexandra Fourcade

Majorité départementale, groupe des Indépendants

ADOPTION : LES SERVICES DU « 92 » ET DU « 78 » FUSIONNENT

L'adoption d'un enfant est un acte fort. Les pouvoirs publics ont un rôle majeur pour accompagner les familles tout au long de leur parcours, avec comme finalité de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant. Depuis le 1^{er} janvier dernier, les services des adoptions des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont été regroupés. Ce regroupement constitue une réelle opportunité pour harmoniser les pratiques et renforcer les actions d'information et d'accompagnement des parents, afin de les préparer au mieux à l'arrivée de l'enfant.

« Les agents des Yvelines et des Hauts-de-Seine sont mobilisés pour répondre individuellement aux situations qui restent uniques et personnelles »

Le service des agréments et des adoptions est transféré à l'EPI depuis le 1^{er} janvier 2017. Qu'est-ce que cela change pour les familles alto-séquanaises ?

Pendant tout le processus de fusion de nos deux services départementaux, la préoccupation essentielle a été le bien-être de chaque enfant et l'attention portée à toutes les familles. Cette démarche doit en effet représenter un progrès pour chacun et en aucun cas une source nouvelle de complications.

La proximité avec un suivi personnel de chaque situation reste le fil conducteur de notre intervention auprès des enfants et des familles des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Ainsi, nous organiserons régulièrement des réunions d'information sur chacun de nos deux territoires, pour permettre à tous les futurs parents de bénéficier d'une information et d'un accompagnement de qualité, dans une organisation compatible avec leurs contraintes de vie quotidienne et professionnelle.

Nous assurerons également des visites à domicile des candidats à l'agrément et une fois l'enfant accueilli par ses parents, la famille continuera à bénéficier d'un suivi personnalisé et adapté.

La nouvelle structure qui regroupe les services Adoption des Yvelines et des Hauts-de-Seine est située à Nanterre. Comment travaillent les équipes qui constituent cette entité ?

L'intérêt d'une démarche de fusion est justement la mise en commun des pratiques et des expériences dans le but d'offrir à nos concitoyens un service à la fois plus performant et plus humain. Je sais que les agents de ce nouveau service interdépartemental ont à cœur de travailler dans cet esprit, pour le bien-être des enfants et des familles.

De plus, ce service sera le plus important de France avec un bassin de 3 millions d'habitants. Notre responsabilité n'en est donc que plus engagée.

Quel est le budget départemental accordé à cette structure ?

La contribution du Département des Hauts-de-Seine a été fixée à 60 % des dépenses engagées par le service interdépartemental, 40 % étant pris en charge par les Yvelines. Cela représente 21 000 € en 2017 sur un budget total de 35 000 €, hors dépenses de personnel.

Combien y a-t-il d'adoptions par an dans les Hauts-de-Seine ?

En 2016, 82 enfants ont été adoptés sur le territoire (47 pour les Hauts-de-Seine et 35 pour les Yvelines). Parmi eux, 24 étaient reconnus comme pupilles du Département (17 du « 92 » et 7 du « 78 »), 8 des pupilles d'autres départements confiés à des parents alto-séquanais (4) et yvelinois (4), et 50 viennent de l'étranger (26 pour le « 92 » et 24 pour le « 78 »). Ces chiffres sont en légère hausse par rapport à 2015 (74 adoptions, dont 36 pupilles et 38 enfants en provenance de l'étranger).

De plus en plus de familles, après des parcours longs et douloureux, décident d'entamer les démarches pour obtenir un agrément mais de nombreux pays ferment leurs frontières à l'adoption ce qui vient ajouter à l'attente qui s'assimile à un véritable combat pour un trop grand nombre de personnes désireuses de fonder une famille et devenir parents. Le constat sur l'évolution du contexte de l'adoption nationale et internationale de ces dernières années reste celui d'un écart toujours plus important entre le nombre de candidats à l'adoption et le nombre limité d'enfants en situation d'être adoptés que ce soit en France ou à l'étranger. La mise en place de ce service fusionné est une occasion unique d'affronter ces nouveaux obstacles : accompagner les familles qui le souhaitent vers des projets de parentalité alternatifs comme l'adoption simple - où, contrairement à l'adoption plénière, l'agrément n'est pas nécessaire - ou le parrainage. Une nouveauté de la loi 2016 va permettre désormais à un « tiers administratif » de se voir confier un enfant avec lequel un lien d'attachement peut se nouer quand les parents ne peuvent s'en occuper. L'ensemble des agents tant des Yvelines que des Hauts-de-Seine qui travaillent pour l'adoption sont mobilisés pour répondre individuellement aux situations qui restent uniques et personnelles. Tout a été fait pour permettre une approche toujours plus humaine et individuelle. Le cœur de la mission de ce service est et restera de permettre la plus belle rencontre qui soit celle d'un enfant avec ses parents. Ce projet de fusion a été motivé par la seule volonté de réussir l'alchimie indispensable entre les contraintes juridiques et administrative et la prise en compte humaine des enfants et des familles. Grâce à l'investissement sincère et professionnel de l'ensemble des équipes, enrichies par le partage de ses expériences, tout est en marche pour aider, accompagner encore plus humainement les projets d'adoption qui engagent une vie entière. Quel plus beau projet que de vouloir être parent ? Quel droit plus légitime que celui de grandir entouré de l'amour d'une famille ? L'adoption est un sujet sensible qui mérite que tout soit déployé et mis en œuvre pour permettre de merveilleuses histoires.



Nathalie Pitrou

Conseillère départementale déléguée à l'adoption

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

COMMISSION PERMANENTE 23.01.17

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

17.43 Accord-cadre d'amitié et convention de coopération décentralisée avec la province de Siem Reap située au Cambodge.

CULTURE

17.47 Avenant n° 3 au Contrat de partenariat pour La Seine Musicale de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt.

17.46 Attribution de subventions 2017 et approbation de conventions d'objectifs et de résidences et d'occupation des locaux de La Seine Musicale.

17.2 Musée du Domaine départemental de Sceaux - Prêts d'œuvres au Comexposium à Paris La Défense, au musée de l'Image à Épinal et à la commune de Mantes-la-Jolie.

17.23 Musée du Domaine départemental de Sceaux - Exposition en partenariat avec le musée Picasso (Paris) du 15 septembre au 31 décembre 2017, au musée du Domaine départemental de Sceaux.

17.35 Musée départemental Albert-Kahn : convention de partenariat en vue de la réalisation d'une exposition intitulée « Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire », entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Neuilly-sur-Seine.

17.3 Demande de subvention à la Mission Centenaire 14-18 pour la publication d'un ouvrage scientifique sur le fonds 14-18 des Archives de la Planète.

17.41 Conventions de partenariat pour l'organisation de deux concerts à l'Orangerie du Domaine de Sceaux dans le cadre des Petites nuits de Sceaux.

17.34 Adaptation des conditions de réutilisation des informations publiques conservées aux Archives départementales.

PATRIMOINE ET IMMOBILIER

17.44 Participation du Département au salon du MIPIM 2017.

17.20 Déclassement du domaine public départemental et vente aux enchères de deux parcelles situées à Asnières-sur-Seine et à Châtenay-Malabry.

17.17 Déclassement et cession d'un terrain non bâti situé 8 villa Briffault à Asnières-sur-Seine.

17.19 Déclassement et cession de l'immeuble situé 15-17-19 rue du Progrès à Colombes.

17.29 Déclassement et cession de deux terrains non bâtis situés rue Garnier et 2-4 boulevard du Général-Leclerc à Neuilly-sur-Seine.

17.7 Désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire du terrain et des locaux situés 4-8 rue Paul-Demange à Meudon.

17.6 Vente aux enchères d'un pavillon situé 155 avenue Henri-Barbusse à Colombes.

17.4 Autorisation de procéder à la cession de véhicules du parc automobile départemental.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17.42 Concession de droits pour l'utilisation d'un

visuel de communication du Département par un éditeur de manuel scolaire.

17.26 Règlement amiable de deux sinistres survenus au collège André-Mauvais à Neuilly-sur-Seine et au pavillon sis n° 222 avenue Ravera à Bagneux.

POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT

17.10 Commune du Plessis-Robinson - Avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville (2016-2018) et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire.

17.14 Commune de Bourg-la-Reine - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2017-2019 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

17.15 Politique de la ville à Antony - Aides départementales en faveur des associations Femmes relais et Gygo pour la période 2016-2017.

17.30 Patrimoine de 880 logements sociaux situés à Antony dans le quartier du Noyer-Doré - Avenants à trois baux emphytéotiques conclus avec Antony Habitat.

17.11 Désignation de représentants au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat.

17.16 Attribution de subventions pour l'adaptabilité de logements sociaux aux personnes handicapées à Colombes - Châtillon.

17.9 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de cinq subventions.

17.8 Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

17.32 Contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation de la restauration scolaire dans les collèges publics des secteurs nord et sud du département des Hauts-de-Seine.

17.13 Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et les collèges privés du département - Attribution de subventions initiales au titre de l'année scolaire 2016-2017.

17.27 Dotations complémentaires aux dotations de fonctionnement aux collèges publics pour l'année 2017.

17.12 Subventions exceptionnelles pour l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges publics.

17.5 Participation financière du Département au fonctionnement et à la rémunération des personnels non enseignants de l'externat des collèges privés - Exercice 2017.

17.24 Attribution de logements dans des établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale.

17.1 Carte collégien multiservices : approbation de la procédure d'affiliation des organismes sportifs et culturels.

17.33 Demande de remise gracieuse de dette de restauration scolaire.

AFFAIRES SOCIALES

17.25 Fonds de solidarité logement - Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) - Subventions aux CCAS et communes - Année 2017.

17.21 Transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de données relatives aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ou placés directement en établissement par le juge des enfants.

17.38 Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Institut national d'études démographiques (INED) pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre de l'Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) - Année 2017.

PERSONNES HANDICAPÉES

17.28 Labellisation Marianne - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département et la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

17.18 Autorisation de signer le protocole de mise à disposition des données cadastrales au profit du Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers.

COMMANDE PUBLIQUE

17.22 Information sur les marchés et avenants conclus aux mois de juillet, août et septembre 2016.

17.36 Convention constitutive du groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines pour la passation des marchés relatifs à l'acquisition de fournitures spécifiques de conservation pour les Archives départementales et les musées départementaux des Hauts de Seine et des Yvelines.

17.45 Convention constitutive d'un groupement de commande entre le conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés de prestation en conseil en stratégie de communication et la conception graphique et audiovisuelle.

FINANCES

17.37 Attribution d'une subvention de fonctionnement sur enveloppe au titre de 2017 - Association d'entraide des conseillers généraux de la Région Île-de-France (AECGRIF).

17.39 Créances éteintes - Exercice 2017.

PERSONNEL

17.31 Mise en œuvre d'une astreinte d'exécution au sein de la Direction des Systèmes d'Information.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

17.40 Aménagement de la RD 1 - Acquisitions d'une emprise et de parcelles de terrain à Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE

TOURS ET DÉTOURS


Histoire de La Défense
1883 - 1989


12 sept. 2016 - 30 juin 2017

Conseil départemental des Hauts-de-Seine / Pôle Communication • © Archives départementales des Hauts-de-Seine • Juin 2016 • PP

ENTRÉE LIBRE

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

 137, av. Joliot-Curie - 92000 Nanterre
Entrée piétons : allée des Bizis

 @ADhautsdeSeine

 /Archives.hautsdeSeine

archives.hauts-de-seine.fr



Patrick Devedjian et Pierre Bédier étaient entourés des rugbymen du Racing 92 et des footballeuses du PSG ainsi que des médaillés olympiques et paralympiques des deux départements.

Hauts-de-Seine et Yvelines renouvellent leurs vœux

Un an après avoir annoncé le rapprochement des deux Départements, le tandem Yvelines/Hauts-de-Seine est entré dans le concret. À l'occasion de la deuxième cérémonie des vœux commune aux deux conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, organisée le mardi 10 janvier au haras de Jarly, Patrick Devedjian a dressé un premier bilan de la démarche et esquisse de nouvelles perspectives pour 2017.

Le bilan, un an après

« En 2016, nous avons mutualisé des services, nous avons réalisé des économies d'échelle. Tout cela évidemment, sans surcoût pour les contribuables. Le service interdépartemental d'archéologie préventive fonctionne depuis cet été. Les assistantes maternelles des deux départements suivent désormais des formations communes. Nous avons aussi créé une Sem, Citallios, qui laissera aux élus locaux le choix de dessiner l'avenir de leurs territoires. Courant 2017, le nouveau service interdépartemental de l'adoption commencera à fonctionner et le réseau routier des Yvelines et des Hauts-de-Seine sera aussi exploité et entretenu par un service commun... »

Les chantiers à venir

« D'autres chantiers seront lancés en 2017, comme la poursuite de commandes groupées dans nos achats, ou la création d'un foyer d'ac-

cueil médicalisé pour les personnes autistes ou handicapées psychiques, qui n'ont d'autre choix, aujourd'hui, que d'être orientées vers la Belgique. Et dès le mois de février aux Mureaux, dans les Yvelines, l'entreprise délégataire des Hauts-de-Seine pour la restauration scolaire, ouvrira une légumerie, qui approvisionnera les collèges des Hauts-de-Seine en produits locaux, issus des Yvelines notamment. C'est une première de cette ampleur, puisqu'elle fournira 1500 tonnes de légumes par an ».

Un enjeu territorial

« Ce rapprochement Yvelines/Hauts-de-Seine, bénéficiera tout autant aux zones urbaines qu'aux zones rurales, que nous comptons bien préserver. (...) Au moment où la capitale s'enferme, nous, les Yvelines et les Hauts-de-Seine, nous nous ouvrons ! Ce que nous voulons, c'est refonder un nouvel art de vivre aux portes de Paris. Sur nos deux territoires

qui représentent trois millions d'habitants, nous défendons une tout autre conception de la ville. (...) Cette alliance Yvelines/Hauts-de-Seine doit aussi préfigurer un nouveau modèle territorial : celui du mariage entre l'urbain et le rural. Ce modèle est à l'opposé de la ségrégation urbaine, longtemps encensée au XX^e siècle. Cette pensée, on en mesure aujourd'hui les ravages, notamment dans les quartiers sensibles. Quand on cloisonne les fonctions urbaines (l'habitat, le travail, la culture, les espaces verts), on enferme les habitants dans des villes-dortoirs. Notre philosophie, avec Pierre Bédier, c'est de créer un territoire d'avenir, attractif, ouvert socialement et culturellement. Pour cela, il faut additionner plusieurs réussites : une réussite économique, éducative, culturelle, une "mixité sociale heureuse", un attrait urbanistique et environnemental. Il faut aussi faciliter l'accès au logement, à l'emploi, aux transports ».

Les principaux travaux

de février sur la voirie et dans les parcs départementaux



Travaux d'aménagement de la Vallée Rive Gauche à Meudon.

Antony

RD 920 : avenue Aristide-Briand à Antony, entre la rue Auguste-Mounié et le carrefour de la Croix de Berny, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une continuité cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en mars 2016 pour une durée prévisionnelle de vingt-et-un mois.

Bourg-la-Reine

RD 920 : avenue du Général-Leclerc à Bourg-la-Reine, entre la place de la Libération et le boulevard Carnot, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une contre-allée sur le côté droit de la voie avec continuité cyclable, plantation de nouveaux alignements d'arbres, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en août 2016 pour une durée prévisionnelle de douze mois.

Asnières-sur-Seine

> Avenue de la Redoute entre les Quatre-Routes et la rue l'Abbé-Lemire. Adaptation des réseaux d'assainissement aux aménagements du futur tramway T1, remplacement d'une canalisation non visitable, renforcement structurel d'un collecteur visitable et réalisation de galeries. Les travaux ont débuté en janvier 2016 et se poursuivront jusqu'en juillet 2017.
> RD 909 : avenue d'Argenteuil, entre l'avenue de la Marne et l'avenue Guillemin. Sécurisation de neuf carrefours. Les travaux ont débuté en octobre 2016 pour une durée prévisionnelle de sept mois.
> RD 7 : rénovation de l'éclairage public, quai Aulagnier, de la rue des Cabœufs, est prolongé à la rue du Jardin-Modèle. Les travaux ont commencé début décembre 2016 pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

Bagneux

Rue des Meuniers : rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements jusqu'en mars 2017.

Châtenay-Malabry

> Avenue de la Division-Leclerc entre le carrefour Salvador-Allende et les voies TGV. Construction en souterrain grâce à un tunnelier, d'un collecteur de 2 mètres de diamètre, pour éviter les débordements des collecteurs d'assainissement existants le long de cette avenue. Les travaux ont débuté en novembre 2015 pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.
> RD 986 : avenue de la Division-Leclerc. Réhabilitation des réseaux d'assainissement de janvier 2017 à mai 2018.

Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson

A 86 - RD 986 rue du Général-Eisenhower : aménagement de l'échangeur Est avec la création de deux bretelles d'entrée et sortie sur l'A 86 au droit du parc d'affaires de la Boursidière et réaménagement d'un carrefour au croisement entre la RD 986 et l'avenue Galilée. Les travaux débutent en janvier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Fontenay-aux-Roses

RD 74 : avenue Gabriel-Péri, rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements d'octobre 2016 à mars 2017.

Issy-les-Moulineaux

RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 boulevard des Frères-Voisin et Rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin et création de deux déversoirs d'orage. Janvier 2016 à décembre 2017.

Issy-les-Moulineaux - Meudon

RD 7 : quai de la Bataille-de-Stalingrad à Issy le Moulineaux et route de Vaugirard à Meudon. Aménagement des berges de Seine, déplacements des regards d'accès au réseau d'assainissement dans le cadre du projet Vallée Rive Gauche. Novembre 2012 à juin 2017.

Nanterre

Rue Sadi-Carnot entre l'avenue Georges-Clemenceau et la place Gabriel-Péri. Réhabilitation du collecteur et de ses ouvrages connexes (branchements, regards et galeries). Juillet 2016 à juillet 2017.

Puteaux

RD 913 : avenue du Général-de-Gaulle, entre le boulevard Circulaire et la limite de la ZAC des Bergères. Rénovation de l'éclairage public. Les travaux commencent en janvier pour une durée prévisionnelle de huit mois.

Vaucresson

RD 907 : boulevard de la République, entre le rond-point du Fer Rouge et la rue Émile-Testu, et la place Charles-de-Gaulle, requalification de la voirie. Les travaux ont débuté en septembre pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

Expérimentation numérique dès le CM1

De nouvelles modalités de collaboration entre les collèges et leurs écoles de rattachement sont à l'essai dans le cadre de la mise en place du cycle 3 (CM1/CM2/6^e), en s'appuyant sur l'environnement numérique de travail déployé au collège.

Pour développer cet axe de travail, le Département s'est engagé, dans le cadre du plan numérique national, à équiper les élèves de 6^e des collèges Bartholdi à Boulogne-Billancourt et Henri-Matisse à Issy-les-Moulineaux, en tablettes numériques individuelles à la rentrée 2016. Les élèves des autres niveaux seront équipés aux rentrées 2017 et 2018. Ces deux établissements, comme tous les collèges publics des Hauts-de-Seine, utilisent le portail ENT départemental. L'engagement du Département dans ce projet a permis aux villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux d'obtenir un co-financement de l'État pour l'équipement des écoles de rattachement de ces collèges. La convention de partenariat sur l'expérimentation de l'ENT dans ces écoles a été signée le 19 janvier au collège Bartholdi à Boulogne-Billancourt. Ainsi, ont été équipés en tablettes numériques : les écoles Anatole-France, Jean-de-la-Fontaine, Saint-Exupéry et Voltaire pour Issy-les-Moulineaux ; Sèvres, Denfert-Rochereau, Saint-Denis et Maître-Jacques pour Boulogne-Billancourt. Douze classes des écoles de Boulogne-Billancourt sont également équipées de dalles numériques interactives fournies par le Département. La ville installera des classes mobiles de tablettes numériques dans dix autres écoles de la commune.

ENT école/collège jusqu'en juillet 2018

Depuis le 17 janvier, les professeurs des écoles et les enseignants de 6^e partagent un outil pour articuler leurs progressions, mener des travaux collaboratifs entre élèves de primaire et de secondaire. Les directeurs d'écoles et les principaux de collèges peuvent également partager un agenda et des documents pour la tenue des conseils de classe. « Les supports numériques, s'ils sont bien utilisés, peuvent être de fabuleux tremplins vers la connaissance. C'est la clé de l'éducation du XXI^e siècle. L'entrée en

sixième marque toujours une rupture douloureuse. Grâce au numérique, nous allons avoir une continuité entre l'école et le collège », explique Patrick Devedjian, président du conseil départemental. La ville d'Issy-les-Moulineaux a attribué trois classes mobiles de 16 tablettes par école. La ville de Boulogne-Billancourt déploiera une classe mobile de 13 tablettes par école au retour des vacances de février. Menée avec les partenaires académiques, l'expérimentation propose plusieurs outils aux utilisateurs. Les professeurs des écoles et enseignants des collèges, les élèves, les parents et l'administration auront accès à un véritable ENT qui comprendra : des actualités, des aides à la pédagogie (gestion, mise en œuvre des savoirs et savoir-faire) et des contenus pédagogiques (accès, production, partage).

Un outil pour tous

Les professeurs déposent des documents à destination de leurs élèves sur l'ENT, échangent avec les parents avec le cahier de liaison, préparent leur classe... Les élèves ont accès à leur cahier de texte en ligne, leurs classeurs dans lesquels ils trouvent les documents déposés par leurs enseignants et les blogs qui les concernent. Les parents accèdent aux devoirs de leur enfant avec le cahier de texte en ligne. Le cahier de liaison leur permet d'échanger avec les professeurs de leur enfant. Ils ont également accès au livret scolaire et aux blogs créés par les enseignants ou les parents d'élèves par exemple. Enfin, l'administration a la possibilité de gérer les comptes, les documents, établir des statistiques, etc. Pour l'année scolaire 2016-2017, sur les 4 500 tablettes qui seront réparties dans les établissements du département, 3 182 ont déjà été remises. « Nous allons poursuivre notre effort de développement du numérique, précise Paul Subrini, vice-président du conseil départemental. Notre objectif est de doter 100 % des collèges en tablettes d'ici 2018. »



520 tablettes sont remises aux élèves et professeurs des écoles et collèges de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux participant à l'expérimentation de l'environnement numérique de travail dans le cadre de la liaison école-collège.

Le retour du marathon des Hauts-de-Seine

Le conseil départemental soutient l'association Sports Nature Vaucresson dans l'organisation de l'événement. Les inscriptions sont ouvertes sur www.marathon92.com

Après plus de vingt années d'absence, le Marathon des Hauts-de-Seine revient avec un nouveau tracé depuis le parc nautique départemental de l'Île de Monsieur. Le départ aura lieu samedi 24 juin à 18 h avec plusieurs formules : un marathon individuel, un marathon en relais à deux (21,1 km par relayeur) et un marathon en relais par équipe de quatre (entre 8 et 12 km par relais). Pour cette première édition le parcours emprunte les quais de Seine du nord au sud. Neuf communes sont traversées : Gennevilliers, Asnières-sur-Seine, Courbevoie, Puteaux, Suresnes, Saint-Cloud, Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux.

Le village et les animations

Un espace découverte de la course à pied, des « mini-marathons », une course des familles et des ateliers nutrition permettront aux enfants de découvrir la discipline le samedi après-midi sur la base nautique de l'Île de Monsieur. Les relais à deux ou à quatre seront l'occasion de défendre les couleurs de son entreprise, de son club ou de sa ville. 15 000 personnes sont attendues. Le département des Hauts-de-Seine est classé parmi les plus sportifs de France avec 330 000 licenciés, près de 2 000 associations sportives et plus de 350 sportifs de haut niveau.



La caravane passe

Tout au long de l'année scolaire, la caravane de la sécurité routière du conseil départemental se rend dans les collèges volontaires des Hauts-de-Seine.

Depuis plus de dix ans, le Département sensibilise les élèves aux dangers de la route en collaboration avec la Préfecture et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Deux ateliers fondamentaux sont obligatoires : l'un autour de l'exposition de témoignages de jeunes accidentés, réalisée par le conseil départemental, l'autre sur l'analyse d'accidents. Les collèges choisissent ensuite deux ateliers supplémentaires parmi les six autres proposés en fonction des projets pédagogiques des établissements. La caravane de la sécurité routière se rend le 21 février au collège Henri-Sellier à Suresnes, le 24 février à Louis-Blériot à Levallois, le 27 février à André-Doucet à Nanterre, le 2 mars à Paul-Éluard à Nanterre, les 6 et 7 mars à Jean-Moulin à Chaville.

Une carte collégien multiservices



Anciennement Pass Hauts-de-Seine, elle sera mise en place à la rentrée 2017-2018.

Le conseil départemental a approuvé la création du dispositif « carte collégien multiservices » pour tous les collégiens scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, les collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine mais scolarisés hors du département, les collégiens de l'école de danse de l'Opéra de Paris basée à Nanterre et les jeunes de 12 à 16 ans domiciliés dans les Hauts-de-Seine et accueillis en établissements spécialisés. Le dispositif proposera des services qui seront déployés progressivement : aide financière pour les activités extra scolaires ; accès à des services en ligne via le portail ENT comme par exemple le soutien scolaire en ligne gratuit pour les familles et des services liés à l'orientation scolaire ; invitations gratuites et bons plans pour les collégiens et/ou la famille ; accès facilités aux structures culturelles du département ; inscription en ligne à la restauration scolaire pour tous les collèges publics ; badgeage pour accéder au restaurant scolaire des collèges publics ; accès aux bâtiments.

Concernant l'aide financière pour les activités extra-scolaires, deux porte-monnaie électroniques (PME) seront offerts aux collégiens dès la rentrée 2017 : un pour le sport et un autre pour la culture. Pour les boursiers, les deux PME seront de 65 € et 20 € et pour les non boursiers de 60 € et de 20 €.

La première carte sera délivrée gratuitement sur demande de la famille. Les communes et les établissements publics territoriaux des Hauts-de-Seine pourront continuer à proposer chaque année de nouveaux organismes qui remplissent les critères et qui souhaitent adhérer au nouveau dispositif. Mille sont déjà affiliés et proposent des activités sportives et culturelles.

L'économie collaborative, entre initiatives et réflexions

La Matinée de l'économie collaborative a réuni élus des Hauts-de-Seine et des Yvelines et acteurs locaux afin de présenter différentes initiatives menées dans les deux départements.

Numérique, associatif, alimentaire, social... Les domaines couverts par l'économie collaborative sont variés. Comme chaque année, le conseil départemental a organisé en janvier un événement destiné à mettre en lumière les projets et les partenariats entre les collectivités locales et les structures collaboratives. Depuis 2011, le Département a ainsi soutenu soixante-huit projets d'économie sociale et solidaire, pour un montant de 3,5 millions d'euros. Cette politique a généré plus de 1 400 emplois directs et indirects et a permis à près de 650 personnes de sortir du RSA (revenu de solidarité active). « En cinq ans, les Hauts-de-Seine sont devenus un moteur dans ce secteur. C'est une économie d'avenir qui mérite une attention particulière des collectivités. Avec des initiatives comme le co-voiturage ou le tourisme chez l'habitant, on est dans le concret. Cette économie raisonnée intervient au plus près du consommateur et constitue un vivier d'emplois », explique Patrick Devedjian. « Aux élus locaux de repérer ces initiatives qui fonctionnent et de construire un écosystème favorable à leur développement », a conclu Marie-Pierre Limoge, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'économie collaborative.

Plus d'information sur www.hauts-de-seine.fr

Exposition virtuelle consacrée à la Grande Guerre

À l'occasion du Centenaire de la Grande Guerre, le Département invite les Alto-Séquanais à remonter le temps.

Sur www.14-18.albert-kahn.hauts-de-seine.fr, l'exposition virtuelle présente l'importante collection de photographies et de films originaux du musée départemental Albert-Kahn qui est encore en grande partie inédite (vues en couleurs, sujets cinématographiques inhabituels...).

L'achèvement en 2015, de la numérisation de la totalité des images du musée relatives à la Première Guerre mondiale, a permis d'appréhender pour la première fois dans sa globalité un corpus représentant 20 % du fonds d'images des Archives de la Planète, soit 10 000 autochromes, 500 photographies en noir et blanc et 800 séquences de films, couvrant une période allant de 1914 à 1926.

Le musée départemental Albert-Kahn s'est alors engagé dans un plan pluriannuel d'étude et de valorisation du fonds 14-18 dont l'exposition virtuelle, qui a reçu le label « Mission du Centenaire », représente une première restitution d'étape de ce programme de recherche.

Il se conclura, en 2018, par la publication d'un catalogue collectif de référence.



6 000 €

maximum, c'est l'aide financière attribuée par le Département aux candidats qui souhaitent porter un projet de solidarité internationale dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires.

Le dossier de candidatures est disponible sur : www.hauts-de-seine.fr rubrique Économie avant le 6 mars.

Conférence de Thierry Lentz, prix Chateaubriand



Le prix Chateaubriand a été décerné en novembre dernier à Thierry Lentz pour son ouvrage *Joseph Bonaparte*. L'écrivain donne une conférence de presse le 23 février à Paris.

Parmi les frères de Napoléon, Joseph Bonaparte est celui qui occupa le plus de fonctions prestigieuses. Sa vie est aujourd'hui encore souvent occultée par celle de son frère cadet, l'Empereur. C'est ce que Thierry Lentz a entrepris en écrivant une biographie très documentée dans laquelle il retranscrit les étapes d'une vie publique bien remplie puisque Joseph Bonaparte fut non seulement président du district d'Ajaccio, ambassadeur, commandant en chef d'armée, mais aussi roi de Naples puis roi d'Espagne. Directeur de la Fondation Napoléon, Thierry Lentz est l'auteur d'ouvrages nombreux et remarquables sur le Consulat et l'Empire. La remise officielle du prix Chateaubriand 2016 et la conférence du lauréat auront lieu le 23 février à 18 h à l'Institut de France à Paris.

(réservation obligatoire au 01 55 52 13 00)

Travaux sur le demi-échangeur Est de l'A 86

Le Département investit 14,5 M€ pour l'aménagement d'un demi-échangeur à Châtenay-Malabry. Objectif : créer de nouvelles bretelles qui faciliteront les déplacements des usagers.

Les travaux ont débuté le 9 janvier et se poursuivront pendant vingt-deux mois. Sa mise en service est prévue fin 2018. L'aménagement du demi-échangeur Est de l'A 86 au Plessis-Robinson et à Châtenay-Malabry (RD 986) comportent la création d'une bretelle permettant aux usagers de l'A 86 en provenance de Créteil d'accéder à Châtenay-Malabry ; l'aménagement d'un nouveau carrefour à feux au croisement de la RD 986 et de l'avenue Galilée ; la modification de la bretelle d'entrée sur l'A 86 en provenance de Châtenay-Malabry et du Plessis-Robinson et de la bretelle de sortie de l'A 86 en provenance de Versailles ; la création d'un giratoire ; la mise à double sens de circulation du pont existant au-dessus de l'A 86 ; et la création d'une bretelle d'accès à l'A 86 extérieure direction Créteil. Les communes limitrophes bénéficieront d'un accès plus direct au réseau autoroutier francilien. Date à retenir : le premier semestre 2017 avec le terrassement de la plateforme destinée à la réalisation d'un pont et de la zone de la « Boursidière » pour la création d'un giratoire. Des fermetures de l'A 86 sont prévues en ce début d'année afin de permettre la mise en place des protections de chantier sur l'A 86 intérieure. Des restrictions ponctuelles sont également à prévoir sur la rue du Général-Eisenhower (RD 986) au premier trimestre. Plus d'information sur www.hauts-de-seine.fr

Commande publique des Hauts-de-Seine

Afin d'atteindre les objectifs de dématérialisation totale fixés par l'article 41-1 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Département des Hauts-de-Seine vous informe que les pièces de candidatures et d'offres concernant ses marchés publics devront être signés électroniquement à compter du :

- > 1^{er} mars 2017 pour les marchés à procédures adaptés (MAPA),
- > 1^{er} septembre 2017 pour les appels d'offres et autres procédures.

Aucune réponse papier ne sera acceptée sauf si le règlement de la consultation (RC) le mentionne.

Nous vous rappelons que le Département des Hauts-de-Seine a mis en place dès 2016 le Marché Public Simplifié (MPS). Cette démarche vous permet de répondre à nos marchés publics avec uniquement votre numéro SIRET. Grâce à ce seul numéro, le Département est en mesure de collecter auprès des administrations de référence les dernières informations à jour connues sur votre entité.

Ces marchés sont identifiés par le sigle



Cette démarche fait le pari de la confiance en réduisant radicalement le nombre de documents demandés aux soumissionnaires. Elle favorise en même temps l'accès à la commande publique aux TPE et aux PME.

Afin d'être informé régulièrement de nos offres, nous vous recommandons de créer votre compte et de programmer des alertes sur le portail Maximilien (www.maximilien.fr) ou bien de les consulter via le lien suivant : www.hauts-de-seine.fr/commande-publique

Recrutements

■ Infirmière puéricultrice

Au sein de la pouponnière Paul-Manchon d'Asnières et sous l'autorité du cadre de santé, l'infirmière soins est responsable en premier lieu de la surveillance médicale des enfants dans les unités de vie et de l'organisation des soins quotidiens.

Profil : vous êtes titulaire du diplôme d'État d'infirmière et du permis de conduire B. Vous disposez d'une expérience en management d'équipe et vous êtes reconnu(e) pour vos qualités relationnelles et rédactionnelles ainsi que pour votre sens de l'organisation.

Vous avez également une bonne maîtrise de l'outil informatique. Horaires par roulement : 7 h / 15 h 15 - 13 h 15 / 21 h 15 ou 9 h / 17 h 15 - 10 h / 18 h.

Réf : CB.16.347 - Poste basé à Asnières

■ Chargé du pilotage de la trésorerie et des garanties

Au sein de la Direction des Finances, vous assurez le suivi et l'analyse de la trésorerie départementale ainsi que des garanties d'emprunts.

Profil : issu d'une formation supérieure, vous connaissez les spécificités d'une collectivité territoriale en général et des finances publiques locales en particulier. Vous avez acquis une bonne maîtrise des méthodes et outils de prévision, des techniques de recueil, de traitement et de contrôle de données. Vous possédez une bonne analyse des évolutions réglementaires et de leurs incidences sur la politique financière de la collectivité. Vous êtes reconnu pour vos qualités relationnelles et possédez une aptitude à l'utilisation des logiciels de bureautique.

Réf : HM.16.382 - Poste basé à Nanterre

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du conseil départemental - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

La **Lettre bleue** est publiée par la direction de la communication du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux - **Rédaction** : Virginie Rapin - **Mise en page** : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Jean-Luc Dolmaire, Olivier Ravoire, Willy Labre, Fotolia, Thinkstock, D.R.

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2430-7009 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez-nous

